

La dirigeante palestinienne d'une organisation de femmes a été libérée

12 octobre 2017

***ACTION
URGENTE***

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Khitam Saafin, dirigeante d'une organisation de femmes palestiniennes, a été libérée de la prison de HaSharon en Israël le 1^{er} octobre. Mais Khalida Jarrar, arrêtée la même nuit, demeure en détention administrative. Amnesty International lance une action urgente pour sa libération.

LA DIRIGEANTE PALESTINIENNE D'UNE ORGANISATION DE FEMMES A ÉTÉ LIBÉRÉE

Khitam Saafin, dirigeante d'une organisation de femmes palestiniennes, a été libérée de la prison de HaSharon en Israël le 1^{er} octobre, après avoir purgé trois mois de détention administrative sans inculpation ni jugement. Khalida Jarrar, députée palestinienne, demeure détenue à la prison de HaSharon en vertu d'un ordre de placement en détention administrative de six mois.

Le 1^{er} octobre, Khitam Saafin a été libérée de la prison de HaSharon, en Israël, après avoir purgé la totalité

de sa peine de trois mois de détention administrative. Selon les avocats de l'Association Addameer qui défendent les deux femmes, un responsable militaire israélien a émis le 9 juillet un ordre de détention administrative d'une durée de trois mois, sans inculpation ni jugement, à l'encontre de Khitam Saafin. Un juge militaire a confirmé cette décision le 12 juillet. Les autorités israéliennes ont accusé Khitam Saafin d'appartenir à une organisation illégale, ce qu'elle a nié.

À la suite de sa libération, Khitam Saafin s'est adressée à Amnesty International le 4 octobre et a partagé le message suivant : « Je tiens à remercier tous ceux qui ont agi en ma faveur. Je suis heureuse d'être libre, mais en même temps, je me sens triste d'avoir laissé 56 femmes dans les prisons israéliennes, enfermées dans des conditions difficiles, surtout pour celles qui ont besoin de soins médicaux. »

Khalida Jarrar, députée, est détenue à la prison de HaSharon en Israël depuis le 2 juillet. Elle a été placée le 12 juillet sous détention administrative pour six mois, décision qu'un juge militaire a confirmé le 18 juillet. Cet ordre doit prendre fin le 2 janvier 2018. Bien que la durée maximale des ordres de détention administrative soit de six mois, ils peuvent être renouvelés indéfiniment. Rien ne garantit que Khalida Jarrar soit libérée à la date prévue.

Le transfert de Khalida Jarrar à la prison de HaSharon bafoue le droit international humanitaire. En effet, les détenus originaires des territoires occupés doivent être détenus dans ces territoires et non dans celui de la puissance occupante. Tout comme Khitam Saafin, les autorités accusent Khalida Jarrar d'appartenance à une organisation illégale, ce qu'elle nie.

ACTION RECOMMANDEE lettre international / email / fax :

? appelez les autorités israéliennes à libérer sans délai Khalida Jarrar et toutes les autres personnes en détention administrative, à moins qu'elles ne soient rapidement inculpées d'une infraction reconnue par le droit international et jugées dans le cadre d'une procédure conforme aux normes internationales d'équité des procès ;

? engagez-les à prendre immédiatement des mesures pour mettre fin à la pratique de la détention administrative.

MERCI D'ENVOYER VOS APPELS IMMEDIATEMENT.

SI VOUS RECEVIEZ CET ACTION URGENTE AVEC RETARD, NE PLUS INTERVENIR APRES LE 20 NOVEMBRE 2017.

Ministre de la Défense Avigdor Liberman

Ministry of Defence

37 Kaplan Street, Hakiryia Tel Aviv 61909, Israël

Courriel : minister@mod.gov.il / pniot@mod.gov.il

Fax : +972 3 691 6940

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Commandant des FDI pour la Cisjordanie

Major-General Roni Numa GOC Central Command

Military Post 02367, Battalion 877 Israël Defence Forces, Israël

Fax : +972 2 530 5741, +972 2 530 5724

Formule d'appel : Monsieur,

Copies à :

Ministre de la Sécurité publique, Gilad Erdan Kiryat Hamemshala
PO Box 18182

Jerusalem 91181, Israël
Fax : +972 2 584 7872
Courriel : gerdan@knesset.gov.il
Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Ambassade d'Israël

3 rue Rabelais - 75008 Paris
Tél : 01 40 76 55 00 - Fax : 01 40 76 55 55
Courriel : information@paris.mfa.gov.il
info@amb-israel.fr

Tarifs postaux pour l'Israël :
Lettre internationale (20 g) : 1,30 €

Pour plus d'informations : www.amnesty.org/fr/documents/mde15/...

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Khitam Saafin, 54 ans, est la présidente de l'Union des comités de femmes palestiniennes, une organisation qui œuvre en faveur du développement économique et social des femmes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Elle milite ouvertement pour la libération économique, nationale et sociale des femmes palestiniennes depuis plusieurs décennies, tant au niveau local qu'international. Elle est également éducatrice et dirigeante de la société civile. D'après un membre de sa famille, le fils cadet de Khitam Saafin, âgé de 18 ans, a été convoqué à un entretien avec un agent des services israéliens de renseignement à la base militaire d'Ofer la dernière fois qu'il est rentré au domicile familial, en janvier, depuis Chypre, où il fait des études universitaires. Il a dû répondre à des questions portant sur ses opinions sociales et politiques, ses activités et celles de sa mère. Il semble que l'agent qui l'a interrogé soit le même que celui qui était présent lors de l'arrestation de Khitam Saafin, le 2 juillet.

Khalida Jarrar, 54 ans, est une députée palestinienne qui critique ouvertement l'occupation israélienne du territoire palestinien et la coopération entre l'Autorité palestinienne et l'armée israélienne en matière de sécurité. Elle est membre du conseil d'administration de l'association Addameer, une organisation de défense des droits humains, et du Haut comité national de coordination avec la Cour pénale internationale. Elle défend ardemment les droits des prisonniers palestiniens et de leurs familles. Depuis plusieurs décennies, Khalida Jarrar fait l'objet de harcèlement et d'actes d'intimidation de la part des autorités israéliennes. Elle est notamment sous le coup d'une interdiction de voyager depuis 1998. L'interdiction a été levée pendant quelques jours en 2010 pour lui permettre de se rendre en Jordanie, afin d'y passer des examens médicaux liés à une grave pathologie chronique. Les autorités israéliennes ont indiqué à maintes reprises qu'elles la considéraient comme une menace pour la sécurité. Cependant, elles ne l'ont inculpée qu'en avril 2015. Khalida Jarrar a été arrêtée le 2 avril 2015 par des soldats israéliens à son domicile à Ramallah, en Cisjordanie occupée, et placée en détention administrative. Lors de l'audience consacrée à l'examen de sa détention administrative, le 15 avril 2015, le parquet militaire a retenu 12 chefs d'inculpation contre elle, lui reprochant notamment d'appartenir au Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), un parti politique interdit, et d'avoir incité à l'enlèvement de soldats israéliens. Elle a nié catégoriquement ces accusations qui, selon ses avocats, étaient dénuées de fondement. À l'issue d'un procès inéquitable devant un tribunal militaire israélien, Khalida Jarrar a été déclarée coupable de quatre chefs d'accusation, notamment d'incitation. Condamnée à de la prison ferme et à cinq ans d'emprisonnement avec sursis, elle a purgé 14 mois de sa peine et a été libérée en juin 2016.

Les deux femmes ont été arrêtées à leur domicile par des soldats israéliens au cours de raids menés avant l'aube le 2 juillet. Selon des témoins oculaires, à 3h30 ce jour-là, 40 à 50 soldats armés israéliens ont fait une descente au domicile de Khitam Saafin, à Beitunia (environs de Ramallah, Cisjordanie occupée), afin de

l'arrêter. Le même jour, vers 4 heures du matin, l'armée israélienne a effectué un raid similaire pour arrêter Khalida Jarrar chez elle à Ramallah. Au cours du raid, les soldats ont également saisi le téléphone et la tablette de Khalida Jarrar, ainsi que le disque dur de son ordinateur.

La détention administrative – introduite soi-disant à titre exceptionnel pour les personnes qui représentent un danger extrême et imminent du point de vue de la sécurité – est utilisée par les autorités israéliennes en parallèle du système judiciaire pour arrêter, inculper et poursuivre des personnes soupçonnées d'infractions pénales, voire des personnes qui n'auraient jamais dû être arrêtées. Bien que la durée maximale d'un ordre de détention administrative soit de six mois, ces ordres peuvent être renouvelés indéfiniment. Amnesty International estime que certains des Palestiniens placés en détention administrative par Israël sont privés de liberté uniquement parce qu'ils ont exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression et d'association, et qu'ils sont par conséquent des prisonniers d'opinion.

En septembre 2017, selon l'organisation israélienne de défense des droits humains Hamoked, 477 personnes étaient privées de liberté sous le régime de la détention administrative par Israël, et n'avaient donc été ni inculpées ni jugées.

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [Agir](#) > [Campagnes](#) > [Palestine : la case prison](#) >

- Adresse de cet article :

<https://plateforme-palestine.org/La-dirigeante-palestinienne-d-une-organisation-de-femmes-a-ete-liberee>